

Le bill C-259 est un exemple typique de la maxime, bien connue des légistes, qui veut que la justice dépende de la longueur du pied du chancelier, et dont la nouvelle version est que la justice dépend du degré des rapports d'amitié que l'on entretient avec le parti libéral. Qui sont les amis du parti libéral? Les bénéficiaires d'une pension de vieillesse?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non.

M. Gilbert: Non, de toute évidence. L'exemption de \$650 pour les personnes âgées de 65 ans et plus, qui remplace l'ancienne exemption de \$500, à laquelle on n'avait droit qu'à partir de 70 ans, ne compense vraiment pas l'augmentation du coût de la vie. Le Conseil économique du Canada a déclaré récemment qu'il fallait aujourd'hui à une personne seule un minimum de \$1,900 par an pour subvenir à ses besoins essentiels. Qu'a fait ce gouvernement plein de générosité pour les bénéficiaires de la pension de vieillesse? Le grand maximum de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti est, au total, de \$1,620 pour une personne seule. Selon les données fournies par le Conseil économique du Canada, il faut aujourd'hui à un ménage \$3,200 pour subvenir à ses besoins essentiels; or, il ne reçoit que \$3,060 au maximum.

C'est un piètre réconfort pour les personnes qui ont consacré leur vie à la construction de ce pays. J'ai entendu un léger murmure de la part du ministre de l'Industrie et du Commerce. J'aurais aimé qu'il soit avec moi, lundi dernier, lorsque je suis allé chez une vieille retraitée qui m'avait écrit pour me demander si on pouvait faire quelque chose au sujet des loyers. J'ai malheureusement été obligé de lui dire que cela relevait de la juridiction provinciale plutôt que fédérale. Elle m'a fait remarquer qu'il y a quelques années, elle avait loué un appartement modeste pour \$78 par mois, que ce loyer était d'abord passé à \$95 par mois, et qu'il était aujourd'hui de \$135. Je suis certains que le ministre de l'Industrie et du Commerce n'est pas heureux d'imposer une telle chose à une personne qui a consacré sa vie et ses efforts à la construction d'un Canada meilleur. Les travailleurs sont-ils les amis du parti libéral?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non.

M. Gilbert: La réponse est non. L'exemption de base qui est passée de \$1,000 à \$1,500 pour les célibataires et de \$2,000 à \$2,850 pour les couples ne semble pas répondre aux besoins actuels. Nous avons dit à plusieurs reprises qu'elle devrait être de \$2,500 pour les célibataires et de \$5,000 pour les couples. Si on accordait ces exemptions, les gens arriveraient peut-être à s'en tirer. Il est temps que le gouvernement se rende compte de ce que représente, pour un ménage moyen de la classe ouvrière, la possibilité de boucler chaque jour son budget.

• (2.20 p.m.)

La déduction pour frais professionnels de 3 p. 100 de revenu d'emploi jusqu'à concurrence de \$150 par an n'est qu'une manigance de la part du gouvernement pour empêcher les travailleurs de s'arrêter sur les exonérations des hommes d'affaires, leurs frais d'exploitation, les exonérations au titre des dividendes et autres dégrèvements fiscaux sur les dons et les successions. Monsieur l'Orateur, la meilleure expérience qu'auraient pu tenter le ministre des Finances, et probablement le ministre de l'Industrie et du Commerce, aurait été d'essayer de vivre avec \$30 par semaine, qui devraient suffire à un céliba-

[M. Gilbert.]

taire, comme le ministre des Finances l'a dit très haut. Ils comprendraient alors que 20 p. 100 des Canadiens vivent dans la pénurie absolue et qu'au moins 60 p. 100 s'accordent le strict nécessaire. Les travailleurs s'apercevront, j'en suis sûr, que les maigres déductions qu'on leur a consenties avec l'augmentation des exemptions, l'abolition de la surtaxe de 3 p. 100, leur seront de peu de profit lorsque certains d'entre eux devront payer l'impôt sur les prestations d'assurance-chômage, les cotisations d'assurance médicale versées par les employeurs et les allocations de recyclage. Il ne leur restera rien.

Puis-je vous demander qui sont les vrais amis du parti libéral? Ce sont les hommes d'affaires qui jouissent d'allègements fiscaux sur leurs gains de capital, sur les dividendes qu'ils touchent, sur leurs revenus découlant d'opérations minières et pétrolières. Voilà les vrais amis du parti libéral. Permettez-moi de vous donner un exemple. Lorsqu'un particulier acquitte l'impôt sur 50 p. 100 de ses gains de capital imposables au taux de l'impôt sur son revenu personnel, cela revient à partager les revenus de tous les Canadiens en deux catégories: d'abord, le revenu dérivé du travail et de l'initiative, puis, le revenu dérivé des gains de capital. Je vous donne un exemple frappant, monsieur l'Orateur. Un travailleur qui touche un revenu imposable de \$3,000 dérivé de son emploi, paie un taux d'impôt de 26 p. 100. Et pourtant, une personne qui touche un revenu imposable de \$3,000 provenant de gains imprévus de capital, n'acquitte que la moitié de cet impôt, soit 13 p. 100. Cette mesure n'est ni juste ni équitable.

Du côté de l'exploitation des ressources, la réforme de l'impôt est minime. L'élimination des exemptions fiscales de 3 p. 100 sur les profits miniers de 1974 n'encouragera probablement pas l'extraction des minerais de haute qualité, ou, en d'autres termes, elle dissuadera les sociétés d'extraire du minerai riche de façon à accroître le plus possible leurs bénéfices pendant les trois premières années d'exemption fiscale. L'inclusion des moyens de production, de l'exploration et des frais d'exploitation au titre des postes dépréciables, qui de ce fait permet aux sociétés de déduire \$4 de bénéfices pour \$3 de dépenses, laisserait ces sociétés dans la même situation privilégiée pour les 10 ou 15 prochaines années. J'ai très présent à la mémoire l'exemple tragique d'Elliot Mines que le député de Timiskaming (M. Peters) a donné. Les entreprises d'extraction de l'uranium ont envahi Elliot Lake, raflé les ressources en peu de temps, payé peu ou pas d'impôts, créé un centre urbain où bien des gens ont acheté des maisons, pour la plupart financées par la SCHL, puis elles ont ramassé les bénéfices et sont parties en laissant les gens sans plus de ressources à exploiter mais avec de grosses hypothèques à payer. Tel est le drame qu'on retrouve dans le sillage de nombreuses sociétés minières en activité au Canada.

Si nous avons des égards particuliers pour les compagnies minières, avant longtemps le ministre de l'Industrie et du Commerce ainsi que le ministre des Finances entendront les hauts cris des papeteries qui réclameront les privilèges dont jouissent les compagnies minières.

J'ai lu récemment dans le *Star* un article remarquable qui faisait connaître les bénéficiaires des charités les plus généreuses du gouvernement. Il en avait été question dans le *Daily Star* de Toronto. Voici cet article.

300 millions de dollars par année, voilà ce qu'il en coûte au contribuable canadien pour subventionner l'industrie minière ainsi que celle du pétrole et du gaz, d'après un relevé dont il a été fait rapport dans le *Daily Star* de Toronto.